

Pour éclaircir la situation, le roi envoya alors son lieutenant le maréchal Marmont, duc de Raguse, assisté de son chef d'état major Fabvier. Raguse finit par adopter la thèse du lieutenant de police bien conscient que le général Canuel était le grand ordonnateur des troubles pour avoir non seulement grossi l'affaire mais surtout pour avoir été à l'origine d'une machination visant à faire croire à un complot bonapartiste. Les maires des communes qui s'étaient soulevées, croyant à la sincérité de ce qui n'était qu'une manigance, furent suspendus ainsi que des officiers de l'état major de Canuel. Le lieutenant du roi demanda la mise en jugement du général mais contrairement à toute attente, il fut simplement muté. Pire, sans doute protégé en haut lieu de manière occulte, il fut nommé inspecteur général d'infanterie. Renvoyant les protagonistes dos à dos, le gouvernement nomma Charrier de Senneville maître des Requêtes au Conseil d'État.

C'est pour répondre à ses accusateurs que le lieutenant de police publia le 19 mai 1818 son compte rendu des événements passés à Lyon du 5 septembre 1816 au 31 octobre 1817. Se sentant diffamé, Canuel porta plainte contre Fabvier et Senneville pour calomnie. Le tribunal de police correctionnelle condamna le colonel Fabvier et le lieutenant général de police à 100 francs d'amende. Non content de la sentence, le général Canuel fit appel de cette décision et les deux hommes furent condamnés à 3000 francs de dommages et intérêts au profit de Canuel. La mission de Raguse ayant échoué car n'ayant pas permis de faire triompher une des deux thèses, le roi lui fit savoir qu'il ne désirait plus le recevoir ! Preuve du soutien de la population à son lieutenant général de police, la condamnation de Charrier de Senneville et de Fabvier a été à l'origine d'une souscription en leur faveur et d'une pétition qui regroupa 6000 signatures. Le ministre de la police Decazes lui-même approuva la thèse de Senneville. Le duc de Richelieu le lui reprocha et lui en voulut d'être intervenu directement auprès du roi pour faire nommer son protégé maître des Requêtes. De nombreux historiens dont Édouard Hériot approuvèrent les thèses de Fabvier et de Senneville et ont souscrit à l'idée que la journée du 8 juin 1817 était la conséquence des manœuvres des ultras.

Par la simple question qu'il se posait, le ministre Richelieu ne dévoilait t-il pas le scandale qui aurait pu éclater si l'enquête se poursuivait: *"Si vous allez jusqu'au fond de cette sale affaire, savez-vous*

*quels personnages ne se trouveront pas compromis ?" Et si, en empêchant que soit mise au jour la vérité qu'il soupçonne, le ministre-duc démontrait à quel point il craignait de voir éclabousser le gouvernement tout entier par un scandale révélant la main des agents de Monsieur, frère du roi, futur Charles X ! Quoi qu'il en soit, il faut admettre que Charrier de Senneville a bel et bien été mêlé de très près à une conspiration qui revêtait tous les attributs d'une affaire d'État !*